



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Le préfet du Pas-de-Calais  
Le président du conseil d'administration du Service départemental  
d'incendie et de secours du Pas-de-Calais

Arras, le 4/11/2024

## ARRÊTÉ PORTANT LISTE D'APTITUDE DE PROMOTION INTERNE POUR L'ACCÈS AU GRADE DE LIEUTENANT DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

### Arrêté n° 2024 - 2628

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code général de la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret n° 2012-522 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

**Vu** le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2023-10-08 du 8 février 2023 portant délégation de signature à Madame Hélène GIRARDOT, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du Pas-de-Calais ;

**Vu** les lignes directrices de gestion fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours arrêtées le 27 novembre 2023 par le Président du Conseil d'administration ;

**Sur la proposition** du directeur départemental par intérim des services d'incendie et de secours ;

.../...

## Arrêtent

**Article 1<sup>er</sup>** : Les fonctionnaires suivants sont inscrits par ordre alphabétique sur la liste d'aptitude à l'accès au grade de lieutenant de 2<sup>ème</sup> classe de sapeurs-pompiers professionnels, par voie de promotion interne :

- DISTINGUIN Christophe
- DISTINGUIN Sébastien
- DUMORTIER Christophe
- HOLLE Lionel
- JANOWSKI Didier
- LACHERY Christophe
- MONCHY Christophe
- MORELLE Frédéric
- NIMAL Sylvain
- PLANCHON Margareth
- POUCHENAUD Yannick

**Article 2** : Si vous souhaitez contester cet acte, vous pouvez saisir dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

soit l'auteur de l'acte par le biais d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite) ;

soit le Tribunal Administratif de Lille par le biais d'un recours contentieux.

Dans les deux cas, le contestataire devra rédiger dans le délai imparti une lettre comportant ses nom, prénom et adresse, et accompagnée d'une copie de l'acte contesté et exposant les motifs du recours, sous pli recommandé avec accusé de réception. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet « [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

**Article 3** : La sous-préfète, directrice de cabinet, et le directeur départemental par intérim des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet,  
La sous-préfète, directrice de cabinet,



Madame Hélène GIRARDOT

Le président du conseil d'administration,



Monsieur Raymond GAQUÈRE